



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le huit décembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le premier décembre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, M. Sylvain DUBREUIL, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, Mme Christelle COUTHOUIS, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

Mme Odile LE CANN, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
M. Roger CARNOT, excusé a donné pouvoir à M. Guy DOEUFF
Mme Annie BARRAULT, excusée a donné pouvoir à M. René PRAT
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme. Marie-France LE COZ
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme. Marie DUIGOU
Mme. Anne-Laure RIGNAULT, excusée a donné pouvoir à Mme. Martine PRIMA
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à M. Patrice CHAVRIER

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL08.12.2023-063 : Rénovation de l'école élémentaire Mona-Ozouf

Unique école élémentaire publique de Bannalec, l'école Mona-Ozouf scolarise 225 enfants du CP au CM2 tant en bilingue qu'en monolingue. Un nombre important d'adultes interviennent dans le périmètre de cette école (entre 50 et 60). Sa construction date pour l'essentiel du début du XXe siècle ce qui appelle une restructuration et une rénovation d'ensemble.

Les objectifs de de cette opération sont :

- Maîtriser la consommation d'énergie. La performance énergétique visée est un abaissement des consommations de 40%. Un système de production d'énergie photovoltaïque sera installé en toiture. Une attention sera portée à l'utilisation de matériaux biosourcés
- Pérenniser une scolarisation de qualité sans consommer de nouveau foncier
- Organiser et faciliter un parcours des usagers et des professionnels aujourd'hui très contraint
- Assurer l'accessibilité (salles commandées) et la lisibilité des espaces
- Améliorer la qualité de vie au sein de l'école (qualité de l'air, confort acoustique, confort hygrométrique, confort visuel). Une réflexion sera également menée sur le confort d'été.

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité et d'un programme technique détaillé. Le coût estimatif de cette opération est de 3 502 020 € HT (travaux et honoraires divers : maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, coordonnateur sécurité, géomètre, sondages). Ces coûts ne comprennent pas l'installation d'une « école temporaire » de remplacement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte l'opération décrite ci-dessus et approuve le projet ;

Adopte le plan de financement suivant :

	€HT	%
Coût de l'opération	3 502 020	
Etat (DETR, DSIL, Fonds vert ...)	1 000 000	28.55%
Région (Bien vivre partout en Bretagne)	250 000	7.14%
Département (Pacte Finistère 2023)	200 000	5.71%
Quimperlé communauté (fonds de concours énergie)	70 000	2.00%
Commune de Bannalec	1 982 020	56.60%

Sollicite l'attribution de subventions et de fonds de concours aussi substantiels que possible auprès de l'Etat, de la Région, du Département et de Quimperlé communauté.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,



Christophe LE ROUX

Délibération adoptée à l'unanimité